

## Déclaration individuelle d'intention de participation à un mouvement de grève

Réf : articles L133-1 à L133-10 du code de l'éducation

Tout enseignant qui participerait à un mouvement de grève sans être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire

**Tous les champs ci-dessous sont à renseigner obligatoirement**

**Fiche devant être réceptionnée par l'Inspecteur(trice) de circonscription  
au plus tard 48 heures avant la date déterminée par le préavis de grève  
(délai comprenant un jour ouvré)**

Je soussigné(e) : Nom : ..... Prénom : .....

•Nom de jeune fille : .....

•Lieu (école) d'exercice des fonctions d'enseignement **le jour de la grève** :

**Attention** : Pour les enseignants qui ont plusieurs affectations ou les personnels remplaçants (ZIL ; brigade, etc.) indiquer l'école d'exercice des fonctions **le jour de la grève** -

Commune :

Circonscription :

Dénomination précise de l'école :

Numéro d'immatriculation de l'école (RNE) :

Nature de l'école (maternelle ou élémentaire) :

**Cochez la case correspondante si vous relevez de l'une des catégories suivantes :**

Personnel ZIL..... Nom de l'enseignant remplacé.....

Personnel Brigade..... Nom de l'enseignant remplacé.....

Déclare :

Avoir l'intention de faire grève le .....

à partir de...8...heures...20

A ..... , le.....

**SIGNATURE**